

Mont-sur-Rolle, le 24 septembre 2025

Budget 2026 de l'Etat de Vaud : le Conseil d'Etat ponctionne les communes pour combler son déficit

L'Association des Communes Vaudoises (ADCV) a pris connaissance du budget 2026 et des mesures d'économie présentées ce mercredi 24 septembre par le Conseil d'Etat. Outre des coupes dans certaines subventions, le plan d'assainissement contient une « contribution de solidarité des communes envers l'Etat », sous la forme d'une réduction de la part des communes aux recettes de l'impôt sur les gains immobiliers. Au total, l'effort demandé aux communes s'élève à CHF 46 millions. Alors que l'accord Canton-Communes de 2023 n'a pas encore déployé tous ses effets, ce coup de canif dans les engagements financiers de l'Etat est inacceptable. L'ADCV invite le Grand Conseil à refuser cette contribution de solidarité qui s'apparente à une taxe imposée aux communes.

Une situation financière qui aurait dû être évitée

Suite à des comptes 2024 déficitaires et le déclenchement du frein à l'endettement, le Conseil d'Etat a présenté un budget 2026 respectant le petit équilibre, moyennant CHF 305 millions d'économie. Cette situation aurait pu et dû être évitée. Sans s'exprimer sur leur opportunité, l'ADCV remarque que ce déficit est en grande partie imputable à des choix politiques, en particulier l'augmentation des dépenses sociales et les baisses d'impôts successives. Le contexte macroéconomique et international invoqué relève davantage d'une excuse de façade. **Si l'Etat n'est pas en mesure de financer son ménage courant, ce sont avant tout ses priorités politiques et son fonctionnement qui doivent être revus, plutôt que d'imposer des mesures à ses partenaires institutionnels.**

Une taxe injuste sur les communes

Le plan d'assainissement présenté ce jour par le Conseil d'Etat contient plusieurs mesures impactant les communes, pour un total de CHF 46 millions. Autrement dit, le Canton a décidé de refacturer aux communes 15% de ses mesures d'économies. L'ADCV constate qu'aucune des mesures ne porte directement sur l'accord Canton-Communes signé en 2023 et le rééquilibrage financier qu'il contient. Cela étant, la « contribution de solidarité des communes envers l'Etat » constitue de fait une diminution du rééquilibrage financier. En effet, toutes les communes vaudoises seront affectées par cette mesure et verront leur part aux recettes de l'impôt sur les gains immobiliers réduite (pour CHF 39 millions). En d'autres termes, le Conseil d'Etat préfère ponctionner les communes pour combler son déficit, plutôt que d'assumer les conséquences de ses choix politiques. **Notre Association s'oppose fermement à toute réduction, directe ou indirecte, du rééquilibrage financier négocié avec les communes.**

Une solidarité à sens unique

Le Conseil d'Etat affirme que les communes devraient à leur tour faire preuve de solidarité institutionnelle vis-à-vis de l'Etat ; un argument tout simplement inaudible. En effet, rappelons que les communes ont soutenu le Canton dès le début des années 2000 en augmentant leur participation aux dépenses sociales cantonales. Au fil des années, ce sont plus de CHF 3 milliards que l'Etat a économisés aux dépens des communes. Le rééquilibrage financier contenu dans l'accord Canton-Communes de 2023 n'est donc pas un acte de solidarité de la part de l'Etat, mais bien la réparation d'un déséquilibre historique. Il importe également de souligner que la situation financière des communes vaudoises reste fragile et n'est pas plus favorable que celle du Canton, loin s'en faut ; la dette cumulée des communes est même 10 fois supérieure à celle du Canton ! Dans ce contexte, **les communes ne tomberont pas une nouvelle fois dans le piège de la solidarité à sens unique.**

En conclusion, l'ADCV invite le Grand Conseil à refuser la réduction de la part des communes aux recettes de l'impôt sur les gains immobiliers, ainsi que toute contribution de solidarité des communes envers l'Etat.

Renseignements :

Alain Jaccard, Président, 079 232 24 36

Loïc Hautier, Secrétaire général, 079 309 20 11